

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue le deuxième mardi du mois, soit le 12 novembre 2024 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire, Claire Savard.

Présents :

Caroline Tremblay	Conseillère siège	2
Catherine Conroy	Conseillère siège	5
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

Absents :

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
David Dumont	Conseillère siège	3
Marcel Dumont	Conseiller siège	4

Assistaient également à la session :

Milaine Charron Directrice générale et greffière-trésorière

PROCÈS-VERBAL

1. PRÉLIMINAIRE

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour du 12 novembre 2024
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024
- 2.2 Signataire pour l'entente avec Agriboréal
- 2.3 Dépôt du projet de règlement 2024-04

3. GESTION FINANCIÈRE

- 3.1 Acceptation des comptes à payer d'octobre 2024
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles d'octobre 2024
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois de novembre 2024
- 3.4 Fin d'emploi pour la saison hivernale du responsable de l'entretien et de l'embellissement

4. AFFAIRES NOUVELLES

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. FERMETURE

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Quatre (4) membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

2024-11-12-168
ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 NOVEMBRE 2024

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE l'ordre du jour du 12 novembre 2024 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2024-11-12-169
INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Alain Gauthier propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

2024-11-12-170
**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 OCTOBRE 2024**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 15 octobre 2024 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2024-11-12-171
SIGNATAIRES POUR L'ENTENTE AVEC AGRIBORÉAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède différents biens immobiliers, dont une serre incluant les biens meubles nécessaires à l'exploitation de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal confie à l'OBNL Agriboréal, la gestion et la mise en valeur des immeubles dont l'inventaire apparaît dans l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente doit être signée par les deux parties, soit la Municipalité de Colombier et le président de l'OBNL Agriboréal ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE les signataires désignées pour signer cette entente avec le président de l'OBNL Monsieur Laurier Tremblay soit, Madame Claire Savard, maire et Madame Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière.

Claire Savard, maire

2024-11-12-172
**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-04, RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE
INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**

Il est par la présente, déposée par madame Catherine Conroy, conseillère siège no 5, le projet de règlement numéro 2024-04, intitulé, Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Colombier, qui sera adopté à une séance subséquente, soit le 10 décembre 2024.

2024-11-12-173
ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer pour le mois d'octobre 2024 s'élèvent à 117 864.54 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE les comptes à payer du mois d'octobre 2024 soient acceptés pour un montant de 117 864.54 \$.

Claire Savard, maire

2024-11-12-174
ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES D'OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 7 933.62 \$ pour le mois d'octobre 2024 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois d'octobre 2024, pour un total de 7 933.62 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

Claire Savard, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

Milaine Charron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Colombier

2024-11-12-175
ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois de novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la description des engagements de crédit pour le mois de novembre 2024 énuméré ci-dessous totalise 966.45 \$;

Nom du fournisseur	Description des dépenses	Montant
CHME rock ma vie	Vœux des fêtes	120.00 \$
Journal Haute-Côte-Nord	Vœux des fêtes	219.00 \$
Télévision Régionale Haute-Côte-Nord	Vœux des fêtes	75.00 \$
PLB Électrique	Éclairage entrée du bureau municipal	552.45 \$
	Total :	966.45 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

Claire Savard, maire

2024-11-12-176
FIN D'EMPLOI POUR LA SAISON HIVERNALE DU RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN ET DE L'EMBELLISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gaétan Imbeault, responsable de l'entretien et de l'embellissement est un employé saisonnier de la Municipalité de Colombier ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Imbeault n'a plus de travail à accomplir étant donné le début de la saison hivernale ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le Conseil accepte la fin de l'emploi pour la saison hivernale de monsieur Gaétan Imbeault, responsable de l'entretien et de l'embellissement en date du 6 décembre 2024.

QUE monsieur Gaétan Imbeault, demeure toutefois disponible pour revenir au travail sur demande.

Claire Savard, maire

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistait à la séance.

FERMETURE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Catherine Conroy propose de lever la séance ordinaire à 19 heures 09 minutes.

LA MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE

Claire Savard

Milaine Charron

Je, Claire Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.